



REGLEMENT

Règles covid : à la date de ce règlement (16/02/2022), il sera demandé, un pass vaccinal valide à présenter à la remise du dossard et le respect des gestes barrières en vigueur au jour de la course. En fonction des recommandations sanitaires à l'approche de la course et selon les directives du gouvernement, les conditions particulières liées au Covid 19 pourront être revues avant l'épreuve. Elles seront à vérifier sur le site de la course : www.crapahutedebellevigne.com

ART. 1 – ORGANISATION : « la Crapahute de Bellevigne », est organisée par l'AS Martigné Briand

ART. 2 – PARCOURS : Trois parcours sont proposés : La crapounette de 9 km (cadet à master), la crapahute de 18 km et la crapadure de 28 km (junior à master). Le départ et l'arrivée de l'ensemble des courses ont lieu au stade – complexe sportif de Thouarcé - Bellevigne en Layon.

ART. 3 – PARTICIPANTS : Les trois épreuves sont ouvertes uniquement aux pratiquants de la course à pied licenciés et non licenciés. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Pour les participants mineurs, une autorisation parentale signée sera exigée.

ART. 4 - CERTIFICATS MÉDICAUX : La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation obligatoire :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de la validité à la date de la compétition. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte ne sont pas acceptées) ;

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la compétition délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ». Les autres licences ne peuvent plus être acceptées.

ART. 5 - RESPONSABILITÉ MÉDICALE : Le directeur de course ainsi que tous les membres de l'équipe médicale de l'épreuve peuvent mettre hors course tout participant dont l'état de santé leur semble incompatible avec le kilométrage restant à parcourir. Il leur est même possible d'interdire à des concurrents de prendre le départ si leur état physique semble incompatible avec l'effort à fournir, le terrain ou les conditions climatiques. Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.

ART. 6 – CONTRÔLES : Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Un coureur classé à l'arrivée qui ne serait pas passé à l'un des points de contrôle, ayant fait l'objet d'une assistance quelconque ou dont le dossard ne serait pas visible, sera disqualifié sans possibilité de faire appel. Toute infraction constatée par un membre de l'équipe organisatrice entraînera la disqualification immédiate.

ART. 7 - RAVITAILLEMENT : Semi-autosuffisance, l'organisation conseille aux coureurs de s'équiper d'une ceinture de bidons ou d'un camelbak avec 1 litre d'eau. **Cette année la Crapahute de Bellevigne est éco-responsable, un gobelet pliant sera offert comme lot à chaque participant (à utiliser aux ravitaillements).**

Sauf mesures sanitaires covid, deux ravitaillements pour le 9km (eau+solide), trois pour le 18 km (eau+2 solides) et quatre pour le 28 km (eau+3 solides). L'eau ainsi que les aliments proposés ne pourront être consommés que sur place. Il est formellement interdit de quitter le poste de ravitaillement avec un quelconque déchet potentiel. Seule l'eau pourra être donnée aux porteurs de bidons ou de sac avec poche à eau. Tout coureur surpris en train de jeter des déchets dans la nature en dehors des zones de ravitaillements sera mis hors course.

ART. 8 - MATÉRIEL RECOMMANDÉ : Il est vivement recommandé de s'équiper de chaussures de trail.

ART. 9 - HORAIRES : Les départs des trois épreuves seront différés : 9h pour le 28 km et 9h20 pour le 18 km et 9h45 pour le 9 km.

ART. 10 - TEMPS LIMITÉ : Les participants disposent d'un temps limite pour terminer le parcours. Il est fixé à 4h00 pour le parcours de 28 km, avec une barrière horaire de 2h30 au 18ème km. Les coureurs qui ne peuvent terminer dans les délais devront remettre leur dossard à l'organisation et emprunter les voies de retour balisées.

ART. 11 - CIRCULATION : Le parcours emprunte ou croise des voies de circulation automobile. Il convient et il est de la responsabilité de chacun des coureurs, de respecter les règles élémentaires de sécurité lors du passage sur celles-ci et de faire en sorte de rester visible des automobilistes. Pour vos chevilles comme pour votre sécurité il est conseillé de courir sur le bas-côté gauche des routes ou de respecter les instructions des commissaires de course sur site. Aucun accompagnateur à pied, en vélo ou engin motorisé ne sera toléré sur le parcours excepté pour les besoins de l'organisation.

ART. 12 - DOSSARDS : Les dossards sont à retirer, le matin de la course à partir de 7h30. Ceux-ci ne pourront être délivrés qu'après présentation d'une pièce d'identité ou de la licence. Les dossards doivent être visibles dans leur intégralité. Tous coureurs n'arborant pas de dossard seront exclus de la course.

ART. 13 - RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES : Les résultats seront affichés à l'arrivée et sur les sites internet de la Crapahute de Bellevigne et de la FFA dans les plus brefs délais. Chacun pourra s'opposer à la publication de son résultat sur simple demande auprès des organisateurs et de la FFA.

Chaque participant recevra comme lot le gobelet pliant. Des lots seront distribués aux 5 premiers du classement général. Seuls les coureurs présents lors de la remise des prix pourront prétendre à leurs lots (remise effectuée dès l'arrivée des 5 premiers H et F). Nouveau cette année, tirage au sort de 2 paniers garnis de produits locaux pour chaque course d'une valeur de 120 €.

ART. 14– ASSURANCES : Conformément a la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à crapahute de bellevisne, auprès de la société SMACL. Pour l'assurance individuelle accident, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART. 15- VESTIAIRES - GARDE SACS ET DOUCHES : Vous disposez de vestiaires et douches au stade. Nous vous proposons un garde sacs à la salle des inscriptions.

ART. 16 – ENGAGEMENT : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est également autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ART. 17 – CNIL : conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom et si possible votre numéro de dossard.

ART. 18 - DROIT D'IMAGE : j'autorise expressément les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

ART. 19– VALIDITÉ D'INSCRIPTION : seules les inscriptions complètes (bulletin complet et signé, paiement de l'inscription, présence d'un certificat médical ou d'une licence FFA valide, ...) sont prises en compte. Aussi pas de dossier complet = pas de dossard.

ART. 20– PROTEGEONS LA NATURE : Beaucoup de passages privés sur le parcours, alors nous comptons sur votre civisme...

Merci de déposer vos déchets dans les poubelles mises à votre disposition aux carrefours et ravitaillements.

ART. 21– CONTRÔLE ANTI-DOPAGE : Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

ART. 22 - TARIFS

- 28 km la crapahute : 12 € pour les non licenciés et 8 € pour les licenciés FFA
- 18 km la crapahute : 10 € pour les non licenciés et 7 € pour les licenciés FFA
- 9 km la crapounette : 9 € pour les non licenciés et 6 € pour les licenciés FFA

A partir du 11 mai 2022 + 2 € et ensuite pour les inscriptions sur place : + 2 € .

Places limités à 500 pour le 28 km, à 500 pour le 18 km et à 500 sur le 9 km soit 1500 sur l'ensemble des épreuves.

Clôture des inscriptions sur le site Internet le 17 mai au soir.

ART. 23 - RESTAURATION : Restauration possible sur place.

ART. 24 - ANNULATION : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Chaque concurrent sera averti par mail. En cas d'annulation COVID, l'inscription sera reportée à l'année suivante.